



N°1 Avril 2009

GDF SUEZ lance la Solution DolceVita Photovoltaïque.

GDF SUEZ accompagne les particuliers dans la production d'électricité grâce à l'énergie solaire.

GDF SUEZ lance la Solution DolceVita Photovoltaïque, pour aider les particuliers à **concrétiser plus facilement leur projet d'installation photovoltaïque et devenir producteurs d'électricité grâce à l'énergie solaire.**

Destinée aux propriétaires de maisons neuves ou existantes, la **Solution DolceVita Photovoltaïque** est un **service de conseil et d'accompagnement proposant une aide personnalisée et gratuite.** Ce service comprend ainsi l'estimation de la pertinence du projet, la recommandation de professionnels et un bilan post-travaux par téléphone.

Il est en effet essentiel d'analyser la **faisabilité** d'une installation photovoltaïque, en fonction des caractéristiques de l'habitat. Il convient ensuite d'identifier les **professionnels** à même de réaliser des travaux d'installation de qualité qui garantissent une **performance durable.**

Les particuliers peuvent bénéficier de la Solution DolceVita Photovoltaïque en appelant la **Ligne Solaire DolceVita au 0 810 124 125** (prix de l'appel selon l'opérateur) ou en se connectant sur le site internet : www.dolcevita-photovoltaique.fr.

En pleine ascension en France, la production d'énergie solaire photovoltaïque participe pleinement aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, qui prévoit de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à au moins 23 % en 2020, soit un doublement par rapport à 2005 en France.

Devenir producteur d'électricité avec le solaire photovoltaïque : un triple intérêt

L'installation photovoltaïque offre aux particuliers un **investissement rentable et écologique.** Elle lui permet :

- d'agir pour la planète en favorisant le développement des énergies renouvelables ;
- d'obtenir un avantage financier en devenant producteur d'électricité ;
- de valoriser son patrimoine immobilier.

47,7 MégaWatts

C'est la puissance du parc photovoltaïque métropolitain raccordé au réseau, soit une croissance de 300 % en 2008.

(Source : Enerplan)

0,60 €

C'est le prix de rachat (TTC) en 2009 d'un kWh d'électricité photovoltaïque pour une installation intégrée au bâti, soit plus de 5 fois le prix actuel d'un kWh d'électricité facturé aux particuliers (0,11 €).



Qu'est-ce qu'un kilowatt crête (kWc) ?

Le kilowatt crête est l'unité utilisée pour le solaire photovoltaïque.

Un Wc (watt crête) représente la puissance fournie par le système photovoltaïque, dans des conditions standard d'ensoleillement (1 000 W/m²) et de température (25° C).

En France, au dernier trimestre 2008, la **taille moyenne d'une installation photovoltaïque** chez les particuliers était de **2,53 kWc**, soit une production d'environ 2530 kWh par an. Cela correspond approximativement à 25 m² de panneaux sur une habitation.

(Source : Enerplan)

Un geste pour la planète

L'énergie solaire est une énergie renouvelable et non polluante. Devenir producteur d'électricité grâce à l'énergie solaire permet donc d'**augmenter la part des énergies renouvelables injectée sur le réseau public de distribution d'électricité auquel l'installation photovoltaïque est raccordée** et de participer concrètement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) estime qu'une installation photovoltaïque d'1 kWc permet d'économiser 27 tonnes de CO₂ sur sa durée de vie. Cette quantité correspond aux rejets d'une voiture roulant pendant environ 180 000 kilomètres*.

Un investissement rentable

Investir dans le photovoltaïque est un placement financier qui procure des **revenus réguliers**.

Un arrêté du 10 juillet 2006 fixe en effet à une durée de 20 ans l'obligation de racheter l'électricité produite à partir de l'installation photovoltaïque. Déterminé par décret, le **prix de rachat** est revalorisé tous les ans. En 2009, il a été fixé à **60 centimes d'euros/kWh produit** (prix TTC en vigueur au 1^{er} janvier 2009) pour une installation intégrée au bâti – soit **plus de 5 fois le prix de l'électricité**, achetée en moyenne 11 centimes d'euros/kWh par les clients particuliers auprès des fournisseurs d'énergie.

Le propriétaire d'une installation photovoltaïque peut donc **revendre son électricité et acheter celle dont il a besoin**.

Les pouvoirs publics ont également mis en place différentes **aides** pour développer la filière photovoltaïque. Associées à la revente de la production d'énergie, ces aides permettent d'améliorer la rentabilité de son investissement.

De plus, la loi de finances rectificative pour 2008 prévoit que le produit de la vente d'électricité photovoltaïque sera désormais exonéré d'impôt sur le revenu, lorsque la puissance des panneaux photovoltaïques n'excède pas 3 kilowatts crête (soit environ 30 m² de panneaux).

Une valorisation de son bien immobilier

L'installation de panneaux photovoltaïques permet de valoriser son patrimoine immobilier. En cas de vente de la maison, le nouvel acquéreur peut devenir le nouvel exploitant de l'installation photovoltaïque. Autrement dit, il peut devenir à son tour producteur d'électricité et bénéficier d'une source de revenus additionnelle.

Avec la Solution DolceVita Photovoltaïque, devenir producteur d'électricité en toute confiance

Les clients peuvent bénéficier de ce service d'accompagnement complet et gratuit en appelant la **Ligne Solaire DolceVita : 0 810 124 125** (prix de l'appel selon l'opérateur). Ils peuvent aussi se connecter sur le site Internet www.dolcevita-photovoltaique.fr

Les spécialistes de la Ligne Solaire DolceVita informent le client sur la pertinence de son projet et l'accompagnent sur les aspects techniques, réglementaires, administratifs et environnementaux. Ils peuvent également le conseiller sur le financement de l'installation, sa réalisation et sa maintenance.

*Estimation réalisée sur la base de 150 grammes de CO₂/km.

Etape 1

Une 1^{ère} prise de contact pour estimer la pertinence d'une installation photovoltaïque

Un spécialiste de la Ligne Solaire DolceVita réalise une **première évaluation virtuelle** du projet photovoltaïque afin de déterminer **l'intérêt et la faisabilité** du projet, sur la base d'une estimation¹ de la production annuelle d'électricité en kWh², produite à partir de la future installation photovoltaïque, et de l'investissement nécessaire.

Si l'installation de panneaux photovoltaïques est jugée pertinente, le spécialiste communique au client, par courrier ou email, les coordonnées de plusieurs **Partenaires DolceVita** dans son département.

Présents à travers toute la France, ces professionnels sont titulaires de l'appellation QualiPV.

Créé en septembre 2007 et géré par l'association Qualit'EnR, QualiPV est un label de qualité des installations des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau. Son objectif est double :

- promouvoir les « **bonnes pratiques** » d'installation de générateurs photovoltaïques,
- développer **la qualité des services** des installateurs (en termes d'installation, conseils, SAV, etc.).

Les Partenaires DolceVita ont par ailleurs suivi **une formation spécialisée** et signé **la charte d'engagement** de la Solution DolceVita Photovoltaïque.



Estimation de votre production d'électricité

Indiquez votre code postal

Choisissez l'orientation de votre maison

Précisez l'inclinaison du pan de toit qui recevra les panneaux

Indiquez la surface de toit disponible pour installer les panneaux

Voir les résultats

Faire sa propre simulation

Grâce au simulateur présent sur le site www.dolcevita-photovoltaïque.fr, il est possible de visualiser une estimation¹ de sa future production d'électricité annuelle en kWh² et de ses futurs revenus annuels moyens potentiels³.

En quelques clics, cet outil permet de savoir si un projet photovoltaïque est rentable, d'estimer le dimensionnement de l'installation, la production d'électricité et le revenu annuel. Quelques questions complémentaires permettent d'affiner les résultats et d'estimer:

- la fourchette d'investissement ;
- le montant du crédit d'impôt et des aides régionales.

¹Les résultats de cette simulation ne sont qu'une estimation. Ils n'ont donc pas valeur d'engagement contractuel de la part de GDF SUEZ.

²Cette estimation dépend d'éléments variables tels que la situation des panneaux solaires (orientation, inclinaison, ombrages), de leur surface, des conditions d'ensoleillement, des performances techniques des équipements (module et onduleur).

³L'estimation du revenu annuel moyen est calculée hors frais annuels d'accès au réseau facturés par le distributeur d'électricité et dépend de l'évolution du tarif d'achat du kWh du produit.



Etape 2

De la simulation virtuelle à l'étude de faisabilité personnalisée sur le terrain

Les Partenaires DolceVita prennent contact avec le client et organisent une **visite gratuite** afin de **définir avec précision le système le plus adapté** aux caractéristiques précises du bâti (pente du toit, type de toiture, ombre sur le toit...). Ils établissent ensuite un devis personnalisé, qui parvient au client quelques jours plus tard.

Etape 3

Un accompagnement sur les solutions de financement possibles et les démarches administratives

Les Partenaires DolceVita peuvent accompagner le client qui le souhaite dans les démarches administratives nécessaires à accomplir. Ils peuvent même agir en son nom et pour son compte, avec l'objectif de simplifier la réalisation de son installation.

Des solutions pour un financement souple, personnalisé et différé

Les Partenaires DolceVita délivrent toute l'information sur les financements les plus adaptés à la situation du propriétaire : prêts existants, crédit d'impôt mais aussi aides régionales ou communales.

Installer des panneaux photovoltaïques ouvre droit à un **crédit d'impôt sur le matériel** pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour une personne seule, 8 000 euros pour un couple et 200 euros par enfant supplémentaire. Le crédit d'impôt s'applique sur le prix TTC du matériel, hors main-d'œuvre. Des **aides régionales ou communales** peuvent s'ajouter au crédit d'impôt.

Si le logement a plus de 2 ans, le client bénéficie par ailleurs d'une **TVA réduite à 5,5 %**, qui s'applique sur l'achat du matériel et sur les travaux d'installation réalisés par un professionnel.

Les Partenaires DolceVita peuvent également faire bénéficier les clients de **solutions de financements adaptées à chaque projet**, proposées par la Banque Solfea, filiale de GDF SUEZ.

La prise en charge par le Partenaire DolceVita des démarches administratives

Une fois mandaté par le client, le Partenaire DolceVita prend en charge l'intégralité des démarches administratives.

Outre la **déclaration préalable de travaux**, il s'occupe notamment des démarches nécessaires pour établir :

- **le contrat de raccordement et d'exploitation du réseau** avec le gestionnaire de réseau d'électricité,
- **le contrat d'achat d'électricité.**

Il faut compter entre 3 et 5 mois pour obtenir l'autorisation de vendre de l'électricité.

Etape 4

L'installation des panneaux photovoltaïques et la production d'électricité

Il faut en moyenne trois jours aux Partenaires DolceVita pour installer les panneaux solaires photovoltaïques. Le **matériel** utilisé par les installateurs est **référéncé par GDF SUEZ** afin d'en assurer la qualité.

Le gestionnaire du réseau d'électricité (ERDF) raccorde alors l'installation au réseau et le client devient producteur d'électricité dès que l'autorisation de vendre de l'électricité a été obtenue.

Etape 5

Un suivi personnalisé après la finalisation du projet

Les spécialistes de la Ligne Solaire DolceVita restent à l'écoute du client tout au long de la réalisation de son projet et jusqu'à sa finalisation, avec la réalisation d'un **bilan post-travaux par téléphone**. Ils s'assurent ainsi du bon déroulement du projet.

Comment fonctionne le photovoltaïque ?

Le photovoltaïque est une technologie qui permet de **transformer le rayonnement du soleil en électricité**. Les cellules photovoltaïques des panneaux absorbent le rayonnement solaire et le transforment en courant continu : elles captent les photons lumineux et mettent en mouvement les électrons contenus dans la matière. C'est ce mouvement qui crée un courant électrique continu.

Ce courant continu est ensuite transmis à un onduleur, qui le transforme en courant alternatif 220 Volts, compatible avec l'électricité utilisée sur le réseau. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est alors injectée sur le réseau public d'électricité.

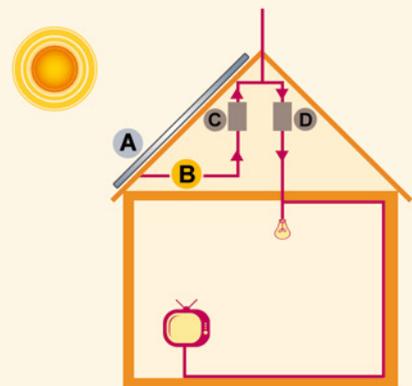
Une installation photovoltaïque est composée des éléments suivants :

- des **panneaux solaires** (appelés aussi modules) **photovoltaïques**, généralement installés sur le toit grâce à un système d'intégration ;
- un **onduleur** qui permet de convertir le courant photovoltaïque continu en courant alternatif (identique à celui du réseau) et d'arrêter automatiquement l'injection de courant sur le réseau électrique si nécessaire ;
- un **système de câblage** (câbles, connecteurs...) et un **dispositif de protection** de l'installation (disjoncteurs, parafoudres...) ;
- un **compteur d'électricité** qui permet de mesurer la production annuelle d'électricité et de percevoir les revenus de la production.

Illustration d'une maison avec tous ces éléments

Le principe d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau :

- A** panneaux photovoltaïques
- B** onduleur : transformation de la production photovoltaïque en courant alternatif identique à celui fourni par le réseau
- C** compteur : électricité produite et vendue
- D** compteur : électricité fournie par le réseau et achetée





Quelle différence entre le photovoltaïque et le solaire thermique ?

Les panneaux photovoltaïques produisent directement de l'électricité à partir de la lumière. L'installation photovoltaïque permet de revendre l'électricité produite et de préserver l'environnement en participant à la production d'énergies renouvelables.

Les panneaux solaires thermiques exploitent les rayonnements du soleil pour chauffer de l'eau. Ils permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre car l'eau est chauffée grâce à l'énergie solaire : c'est le chauffe-eau solaire individuel. Dans le cas d'une maison individuelle, le chauffe-eau solaire produit ainsi entre 50 et 70 % de l'eau chaude nécessaire aux besoins d'une famille (pour un dimensionnement selon les préconisations de l'ADEME).

GDF SUEZ propose également un service d'accompagnement pour aider les Français à concrétiser plus facilement leur projet gaz naturel + solaire. Le **service Confort Solaire DolceVita** est un conseil personnalisé et gratuit sur les aspects techniques, réglementaires, économiques ou environnementaux d'un projet solaire thermique étape par étape.

Connectez-vous à l'**espace presse Gaz de France DolceVita** :

www.espacepressedolcevita.fr

Mot de passe : presse

Contacts presse

Tiara de Cerval
01 58 65 00 25
tdcerval@hopscotch.fr

Morgane Vandendris
01 58 65 00 44
mvandendris@hopscotch.fr

Contact presse professionnelle

Rosemary Colonna d'Istria
01 58 79 97 48
rosemary.colonna-d-istria@gdfsuez.com

GDF SUEZ - SA au capital de 2 193 643 820 € - 542 107 651 RCS Paris | Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris

Crédits photos : CC Qualit'EnR 2008 / SOLARIIS NORMANDIE-Patrice Camel, ENTREPRISE BOISSEL ERIC-Eric Boissel, STARWATT-Florent Stonnet, THIERRY TAFIN ARTISAN-Thierry Tafin ; Qualit'EnR / D. Delvoeye, EURL EDS ; GDF SUEZ / Titus Lacoste ; Getty Images

« L'énergie est notre avenir, économisons-la ! »